



Vendredi 30 septembre 2022

Renouvellement de la convention entre le GHT de l'Aube et du Sézannais et le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la Fonction publique) 2022-2024, en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

Ce vendredi 30 septembre 2022, à l'hôpital Simone Veil, **Philippe BLUA**, directeur général des Hôpitaux Champagne Sud et **Marc DESJARDINS**, directeur du FIPHFP ont renouvelé leur convention qui confirme l'engagement en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap. Ils ont ainsi affirmé leur politique volontariste en faveur du handicap en présence de **Magali DEBATTE**, Directrice régionale Grand Est de la Banque des Territoires, et de **Philippe CRENNER**, Directeur territorial Handicap Grand Est.

Le **GHT de l'Aube et du Sézannais** s'est engagé depuis plusieurs années en faveur de l'intégration et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Les établissements impliqués souhaitent poursuivre leur politique d'insertion et de maintien dans l'emploi par le renouvellement de la convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) à compter de 2022.

Les actions réalisées ont initié un changement de regard et de mentalité dans la prise en compte du handicap au travail au sein des services qu'il est souhaitable d'inscrire de manière pérenne et formalisée autour d'une véritable politique du handicap propre au GHT de l'Aube et du Sézannais.

Grâce aux financements du FIPHFP, les établissements, en lien avec leurs acteurs internes (Ressources Humaines, ergonomes, conseillers en prévention, médecine préventive...) ont mis en place des actions qui ont permis de faire progresser le taux des bénéficiaires de l'obligation d'emploi de 6.06% en 2018 pour atteindre un taux de 7.04% (déclaration FIPHFP 2021).

Ces actions s'articulent autour du principe d'intégration du handicap de façon transversale au sein de toutes les pratiques, qu'elles soient RH, managériales ou relatives aux champs de compétence et d'intervention du GHT.

La convention entend poursuivre notamment les objectifs suivants :

- Maintenir le niveau de participation du FIPHFP pour permettre la poursuite des actions (notamment aides à l'adaptation du poste de travail) ;
- Favoriser l'accueil et l'intégration de travailleurs handicapés, en particulier développer l'apprentissage;
- Favoriser et optimiser les situations de maintien dans l'emploi et de reclassement;
- Améliorer la communication et le réseau partenarial.

La nouvelle convention 2022-2024 s'articule autour de 7 axes de travail pour un **budget de 831 K€ dont 442 K€ du FIPHFP**. L'engagement financier et technique va permettre au GHT de l'Aube et du Sézannais de poursuivre la structuration de sa politique handicap et de la faire évoluer.

Ce renouvellement de conventionnement fixe des objectifs clairs et propose des moyens d'actions correspondants (et un plan d'actions) sur 3 ans afin de permettre au GHT de l'Aube et du Sézannais d'assoir sa politique handicap dans une démarche globale, volontariste et responsable.

À propos du FIPHFP

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d'emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,44 % en 2021.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc DESJARDINS : « il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique territoriale, de la Fonction publique hospitalière et du budget » (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

CONTACT PRESSE

FIPHFP - Pierre-Yves GALLETY - pierre-yves.gallety@tbwa-corporate.com - 06 42 98 71 47 - @FIPHFP

À propos de La Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux. Elle accompagne les grandes mutations en cours notamment celles dans les territoires, à ce titre elle se mobilise pour une plus grande inclusion, notamment celle en faveur de personnes en situation de handicap, conjointement à l'action du FIPHFP dont elle assure la gestion. Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés. www.banquedesterritoires.fr